



THÉRAPIE
IMAGÉTIQUE
DANIEL LUZ

Thérapie Imagétique France vous propose :

Formation en Thérapie Imagétique
Par Daniel Luz
LYON 2018-2019

DATES

- 6 et 7 octobre 2018
- 15 et 16 décembre 2018
- 9 et 10 février 2019
- 16 et 17 mars 2019

HORAIRES

- **Samedi de 9h à 12h30 et de 13h45 à 19h**
- **Dimanche de 8h30 à 12h et de 13h15 à 17h30**

LIEU DU STAGE

Campanile Lyon Centre – Gare Part-Dieu
31 rue Maurice Flandin
69003 LYON
Tél : 04 72 36 31 00

TARIF

275 € par week-end soit 1 100 € pour l'ensemble de la formation – 4 week-ends
Seules les personnes adhérant à l'Association peuvent participer à ce stage.
L'adhésion est fixée pour l'année (renouvelable en septembre) à 20 €
Soit un TOTAL de 1 120 € pour la formation + l'adhésion

Merci d'envoyer les 2 pages de ce contrat et votre paiement à :
TI France, 23 rue de la Varenne, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSÉS

L'adresse mail pour toute correspondance est : therapie.imagetique.france@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

(à lire attentivement et à remplir en majuscules SVP)

Mme – Mr [entourer la civilité]

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

C.P. : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

E-mail@ : _____

cocher la case si vous souhaitez une facture

(Vous en recevrez 2 : une à la fin de l'année civile, puis la 2^{ème} à la fin de la formation)

Adresse de facturation si différente

CONDITIONS ET MODALITES

1. **Le stagiaire s'engage après avoir commencé le stage à en suivre l'intégralité.**
2. Acompte : **un acompte de 9 % vous est demandé afin de réserver votre place. Celui-ci est non remboursable sauf événement exceptionnel dont nous serions responsables.**
3. **Désistement** : vous pouvez annuler jusqu'au **15 août 2018**. Les désistements sont acceptés par courrier postal ou par mail et sont validés par une réponse du secrétariat uniquement par email. Merci de vous assurer de la réception.
Après cette date, la totalité du stage reste due et l'encaissement sera opéré suivant ce contrat ou l'accord validé par écrit avec le stagiaire. Dans le cas du remboursement par virement, les frais de banque sont à la charge du participant.
4. **En cas d'abandon** et quel que soit la période du stage ou de la formation, le montant total reste dû.
5. **En cas d'absence**, le cours ne sera pas redonné et le montant du cours reste dû. Le participant doit prévenir le secrétariat par téléphone ou par email au plus tard 48 h avant le cours (si possible). Selon sa demande, le support de cours sera remis à une personne de son choix au début du cours ou lui sera remis au cours suivant. Il est conseillé au participant de s'organiser auprès des autres élèves afin de récupérer les notes prises en cours. Rien ne lui sera envoyé par courrier.
6. **Les candidatures sont recevables à la réception de ce bulletin de 2 pages lisiblement complété en manuscrit, signé, daté et accepté, accompagné des règlements** (acompte de 9 % et le reste dû encaissable selon les modalités ci-dessous) ou du justificatif suivant les options proposées ci-dessous.
Après validation de l'inscription, le stagiaire recevra par email la confirmation d'inscription avec tous les éléments utiles. Si la formation est complète le postulant sera avisé de son enregistrement sur la liste d'attente.
7. **Tous les paiements (chèques, virements, mandats) sont à l'ordre de Thérapie Imagétique France (ou TI France)**
8. Quel que soit le cas et la période, aucun document ou chèque(s) ne sera renvoyé par courrier postal, le dossier dans son intégralité est détruit par broyeur papier.
9. Les participants recevront à la fin des cours, un certificat attestant du nombre d'heures et le sujet abordé.

OPTIONS DE REGLEMENT (à remplir obligatoirement)

OPTION 1 : chèque(s) d'une banque française établie en France à l'ordre de **TI France**

- 1 chèque de réservation de 120 € (acompte + adhésion) débité immédiatement
4 chèques de 250 € - **les chèques seront débités en début de mois (une fois tous les 2 mois) :**
1^{er} septembre 2018, 1^{er} novembre 2018, 1^{er} janvier 2019, 1^{er} mars 2019
- 1 chèque de réservation de 120 € (acompte + adhésion) débité immédiatement
1 chèque de 1 000 € débité au 1^{er} septembre 2018

OPTION 2 : virement bancaire

- 1 virement de 120 € pour valider l'inscription au stage
Puis un virement de 1 000 € effectué sur notre compte au plus tard au 1^{er} septembre 2018
(nous contacter pour que nous vous transmettions le n° IBAN / BIC)

OPTION 3 : liquide

- Nous faire parvenir soit 1 chèque de 120 €, soit 1 virement de 120 € pour valider votre inscription
Envoyer **4 chèques de 275 € pour caution** qui seront échangés contre 250 € en espèce à chaque stage
(merci de prévoir l'appoint et de le présenter dans une enveloppe avec votre nom et prénom)

Je certifie sur l'honneur avoir lu et compris les termes du présent contrat, ainsi que les dates, le programme et toutes les informations concernant ce stage.

Nom et prénom : _____
Fait à : _____ le : _____

Signature obligatoire
suivie de la mention « lu et accepté, bon pour accord »